

MAIRIE de GROISY



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 13 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H31 pour le vote de la question n° 10 – délibération n°2025-084) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE – Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Amélie CONTAT-FONTAINE - Stephen MARTRES Philippe SIMONNET - Brian SINICKI

Etaient absents : Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (absente jusqu'à 20H31, heure de son arrivée) Daniel JORDANOU - Camille REMILLON - David VERNEY

Pouvoirs : 6

Clément BERTA a donné pouvoir à Anaïs DURET
 Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Gérard DUGAVE
 Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
 Philippe SIMONNET a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
 Brian SINICKI a donné pouvoir à Isabelle BASTID

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2025-077 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 POUR LE PROJET D'EXTENSION – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA COMMUNE DE GROISY : APPROBATION

Exposé de Henri CHAUMONTET, Maire,

Vu la délibération 2025-055 du 23 juin 2025 relative à l'Autorisation de Programme (AP) n°2023-001 et aux Crédits de Paiement (CP) de l'opération 120 – Extension – Réhabilitation Energétique de l'Ecole Maternelle de la Commune de Groisy,

Vu le courrier du 7 juillet 2025 adressé par la Préfecture de Haute-Savoie relatif au dépôt de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026,

Considérant les travaux envisagés portant sur l'Extension – Réhabilitation Energétique de l'Ecole Maternelle de Groisy se présentant comme suit :

- rénovation et amélioration énergétique pour atteindre les objectifs en matière « d'impact carbone » à l'horizon 2030 : outils pour maîtrise de la consommation d'énergie, isolation par l'extérieur et sous toiture, panneaux photovoltaïques en toiture, modification du mode de chauffage du tout électrique à pompe à chaleur par géothermie, reprise de l'ensemble de la couverture du bâtiment (environ 2 500m²),
- agrandissement de 4 salles de classes de 57 à 70m² et redistribution interne des locaux,
- gestion des eaux pluviales : mise en œuvre d'une rétention des eaux pluviales de 110m3 environ ;

Considérant le coût prévisionnel de ladite opération de travaux se portant à 3 250 000 €HT soit 3 900 000 €TTC, tel que présenté par délibération 2025-055 précitée, et se décomposant comme suit :

- études (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), étude géotechnique, topographie, diagnostic amiante, étude hydraulique...) : 237 188 €HT,
- maîtrise d'Œuvre : 470 457 €HT,
- travaux (selon délibération n°2025-054 portant Avant-Projet Définitif (APD) : 2 493 300 €HT, et travaux relatif à la rétention des eaux pluviales : 49 015 €HT,

Il est proposé au Conseil municipal, pour la réalisation de l'opération précitée de solliciter une subvention DETR 2026 auprès de l'Etat :

- à hauteur de 50% de la dépense éligible, sachant qu'elle est plafonnée à 1 million d'euros, ou
- au taux maximum.

Le plan de financement de l'opération d'Extension – Réhabilitation Energétique de l'Ecole Maternelle serait le suivant :

- demande de subvention DETR 2026 auprès de l'Etat : 500 000 €,
- demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025 auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en attente de réponse : 100 000 €,
- subvention pour le projet réseau de chaleur obtenue auprès du Grand Annecy : 3 300 €,
- autofinancement : 2 646 700 €.

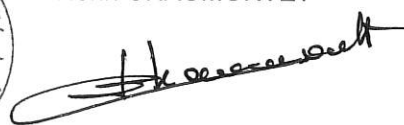
Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve l'opération d'Extension – Réhabilitation Energétique de l'Ecole Maternelle de Groisy pour un montant global de 3 250 000 €HT soit 3 900 000 € TTC,
- approuve la demande de subvention au titre de la DETR 2026 auprès de l'Etat,
- approuve le plan de financement de l'opération d'Extension – Réhabilitation Energétique de l'Ecole Maternelle de la Commune de Groisy, tel que présenté dans la présente délibération,
- autorise le Maire à signer toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET




Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 15/09/2025
Publié le : 15/09/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET